



## MINAGEST - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

La mineure d'accès en sciences de gestion vous offre :

- une solide formation de base vous permettant de vous approprier les fondements des disciplines constitutives des sciences de gestion ;
- un accès facilité au master en sciences de gestion, moyennant des compléments de formation.

## MINAGEST - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

### PROGRAMME

#### Programme détaillé par matière

- Obligatoire
- ⌘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

30 crédits

Bloc  
annuel

2 3

#### o Contenu:




##### ⌘ Pour les bacheliers en droit (30 crédits)

○ LECGE1112	Mathématiques en économie et gestion I	Pascal Lambrechts Mathieu Van Vyve	FR [q1] [45h+30h] [5 Crédits] 🌐	X	
○ LECGE1113	Comptabilité I	Karine Cerrada Cristia Yves De Rongé Maxence Postaire	FR [q1] [45h+15h] [4 Crédits] 🌐	X	
○ LECGE1114	Statistique en économie et gestion I	Alexandre Jacquemain	FR [q2] [30h+30h] [5 Crédits] 🌐	X	
○ LECGE1213	Marketing	Nicolas Kervyn	FR [q1] [30h+15h] [4 Crédits] 🌐	X	X
○ LECGE1223	Gestion de la production et des opérations	Daniel De wolf (supplée Per Joakim Agrell)	FR [q1] [30h] [4 Crédits] 🌐		X
○ LECGE1321	Management humain	Laurent Taskin	FR [q2] [30h+15h] [4 Crédits] 🌐	X	X
○ LECGE1332	Finance	Philippe Grégoire	FR [q1] [30h+15h] [4 Crédits] 🌐		X

##### ⌘ Pour les bacheliers en sciences humaines et sociales (30 crédits)

○ LECGE1219	Comptabilité II et analyse des états financiers	Michel De Wolf Maxence Postaire	FR [q2] [45h+15h] [4 Crédits] 🌐	X	
-------------	---	------------------------------------	---------------------------------	---	--

## ✂ Pour les bacheliers en sciences politiques (30 crédits)

○ LECGE1219	Comptabilité II et analyse des états financiers	Michel De Wolf Maxence Postaire	30 [q2] [45h+15h] [4 Crédits] 	X	
○ LECGE1321	Management humain	Laurent Taskin	30 [q2] [30h+15h] [4 Crédits] 	X	
○ LECGE1112	Mathématiques en économie et gestion I	Pascal Lambrechts Mathieu Van Vyve	30 [q1] [45h+30h] [5 Crédits] 	X	

## ***Cours et acquis d'apprentissage du programme***

---

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

## MINAGEST - Informations diverses

### LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

> [Bachelier en sciences informatiques](#)

Entité	
Entité de la structure	SSH/ESPO/SESP
Dénomination	Bureau du premier cycle (SESP)
Faculté	Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)
Sigle	SESP
Adresse de l'entité	Place Montesquieu 1 - bte L2.08.08 1348 Louvain-la-Neuve Tél: +32 (0) 10 47 41 16 - Fax: +32 (0) 10 47 45 61
Responsable académique du programme:	Marco Saerens
Personne(s) de contact	
	• Responsable administrative: Anneliese Desbuquoit

## ORGANISATION PRATIQUE

---

### Inscription à la mineure

#### 1. Modalité d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée, le mardi matin, le mercredi et le jeudi toute la journée et le vendredi matin.

**Modalités** d'inscription: 1er cycle

#### 2. Admission à la mineure

Non pertinent.

#### 3. Inscription à la mineure

*En deuxième bloc annuel*

Une inscription en deuxième bloc annuel du programme de bachelier via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (L'étudiant doit d'abord être inscrit en deuxième bloc annuel avant de s'inscrire à une option)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant à accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...).

L'étudiant qui recommence son deuxième bloc annuel est automatiquement ré-inscrit.

*En troisième bloc annuel*

Lors de leur inscription en troisième bloc annuel du programme de bachelier, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en deuxième bloc annuel. Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième bloc annuel.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

#### 4. Suivi de l'inscription à la mineure

Le suivi de la demande d'inscription à la mineure peut être effectué via l'application d'inscription disponible sur le web.

#### 5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter son conseiller aux études de sa faculté d'origine.

### Horaire des cours

#### 1. Consultation de l'horaire des cours

<https://uclouvain.be/espo-mineures.html>

#### 2. Résolution de conflits horaires

A l'entrée de la deuxième année du programme de bachelier, l'étudiant établit son horaire de sa deuxième et troisième année en tenant compte des horaires de la mineure.

Si il y a un conflit d'horaire, plusieurs solutions sont possibles :

*Reporter des cours :*

En cas de conflit en deuxième bloc annuel (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut demander à reporter un des deux cours au bloc annuel suivant, en tenant compte des séquences de cours (pré-requis). Le cours à reporter peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option à chaque bloc annuel. Chaque bloc annuel d'études doit comporter idéalement 60 crédits. L'étudiant doit équilibrer son programme des deux blocs annuels de manière optimale de façon à acquérir, en troisième bloc annuel, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses reports de cours à l'année suivante. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux blocs annuels.

*Anticiper des cours :*

